

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20231003-92-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2023

N° 92/23

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 26 septembre
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 10 octobre

Objet de la délibération :

Adhésion annuelle au comité départemental de la randonnée pédestre

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	65
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	6
· Dont représenté(e)s	8
· Excusé(e)s :	6
· Non excusé(e)s :	12
- Votants	79

Résultat du vote	
- Pour :	79
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le trois octobre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la Salle Culturelle de Quingey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration Guillaume AYMONIN à Angèle LIME, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Pascal GOSSE à Sarah VIONNET, Isabelle GUILLAME à Christophe JOUVIN, Sébastien LAITHIER à Vanessa DORDOR, Yves MOUGIN à Alain OUDET, Mickaël NICOLET à Adrien BART, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT

Suppléé(e)s Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Jean-Marie DONEY par Jean-Marie CLERC, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Alain MONNIER par Julien DEFASNE, Lydie SAGE par Martial PAULY

Excusé(e) Joël BOLE, Elisabeth JACQUES, Vincent MARGUET, Romuald MAUGAIN, Florence PAUL, Marie-Christine VERNEREY

Absent(e)s Christine BREUILLOT, Yves CUINET, Cyrielle DELISLE, Marye FAILLENET, Catherine FESSELIER, Florian GRILLON, Nathalie KOWAL-BONDY, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Patrick TELES

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Frédéric BONNEFOI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la compétence pour la gestion et l'entretien de 20 sentiers communautaires dont le kilométrage total est de 392 km,

Vu la nécessité pour la CCLL de travailler en collaboration avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP), issu de l'intégration de l'Union de la Randonnée Verte (URV) depuis février 2022, avec les objectifs suivants :

- Regrouper sous une même entité les compétences, les expériences et les adhérents afin de poursuivre la coordination de l'entretien et du balisage sur les itinéraires du département du Doubs dont la charge incombait à l'URV.
- Poursuivre les actions d'information et de formation ainsi que la promotion de la randonnée tant pour sa pratique sportive que pour le tourisme et les loisirs.
- N'avoir qu'une seule structure comme interlocuteur vis-à-vis des collectivités et autres institutions. Le CDRP du Doubs est une structure pérenne car il est une délégation de la Fédération française de Randonnée.

Les missions du CDRP sont les suivantes :

- Aménagement, balisage et entretien d'itinéraires de randonnée (convention avec le Conseil Départemental).
- Promotion de la randonnée pédestre dans le Doubs.
- Formation des animateurs de randonnée, baliseurs et randonneurs, selon la charte de la FFRandonnée

- Animation du réseau associatif départemental.
- Défense et représentation des intérêts des randonneurs auprès des pouvoirs publics.

Au vu des missions proposées, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide l'adhésion de la CCLL au CDRP pour l'année 2023
- Autorise le Président à régler la cotisation de 200 € annuelle
- Valide la tacite reconduction de cette adhésion, selon les mêmes conditions, pour 2 années supplémentaires

Fait et délibéré en séance, le 03.10.2023

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

